



**Collectif Associatif 06 Pour des Réalisations Ecologiques
(CAPRE 06)**

8, montée de la Citadelle 06610 LA GAUDE
Association Loi 1901 n° W061008158

A Madame Barbara Pompili,
Ministre de la Transition Ecologique
Hôtel de Roquelaure,
246 boulevard St Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Vous êtes venue le 7 octobre constater l'étendue des dégâts après le passage de la **tempête ALEX qui a frappé et endeuillé notre département**. Nous avons lu avec beaucoup d'attention l'interview que vous avez accordée à Nice Matin paru le 10 octobre.

A travers deux associations environnementales CAPRE 06 et La Gaude Environnement nous travaillons de longue date sur l'**urbanisation de la Basse Vallée du Var** impulsée dans le cadre de l'OIN NICE Eco-Vallée. Sur 10 000 hectares, elle couvre 15 communes dont Nice, et parmi les différentes opérations projetées, nous venons vous présenter l'opération La Baronne – implantation d'une plateforme agro-alimentaire suite au projet de **Transfert du MIN de Nice à La Baronne (commune de La Gaude)**.

Ce projet **artificialiserait une vingtaine d'hectares et serait situé au bord du fleuve Var**, dans son lit majeur, ce que nous considérons être une erreur importante voire irresponsable. [Annexe 1 : avis de la DDTM service Déplacements, Risques et Sécurité sur PC du nouveau MIN d'Azur]

Et vous l'avez constaté, le **Var est un fleuve à régime torrentiel** dont les crues, sur ce territoire, sont importantes et répétitives, 1994 – crue centennale, 2015 puis 2018 et maintenant 2020.

[Annexe 2 : Intervention Karine Emsellem Maître de Conférences Université Nice Sophia-Antipolis «La Plaine du Var, hier, aujourd'hui, demain » Forum citoyen- 26/04/2019]

A juste titre, au cours de l'entretien accordé au journaliste Thierry Prudhon vous avez déclaré avec pertinence et bon sens :

- « Construire en tout bord de rivière relève de l'inconscience »
- « L'artificialisation, la bétonisation disons-le, est un facteur aggravant des effets du changement climatique »

- « Tout le monde a bien compris, à présent, qu'il faut en finir avec l'artificialisation. »

Jusqu'à aujourd'hui, les décideurs locaux n'ont pas opéré de prise de conscience face au projet qu'ils soumettent à enquête publique visant l'octroi du permis de construire du Nouveau MIN d'Azur et son Programme Immobilier d'Accompagnement [Enquête publique Nouveau MIN d'Azur – La Gaude du jeudi 17 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020].

Or, ce projet ignore d'une part les priorités environnementales qui s'imposent et d'autre part ne répond plus quantitativement aux besoins d'approvisionnement actuels.

Vous déclarez encore : « Nous travaillons aussi à voir comment construire un peu plus en hauteur, de la ville sur la ville ou du village sur le village, plutôt que toujours s'étaler davantage. »

Nous sommes de votre avis, **nous défendons le maintien du MIN sur son site actuel.** Cette proposition alternative n'a fait l'objet d'aucune étude chiffrée mais apparaît au niveau de l'Etude d'Impact dans un tableau d'évaluation des différentes variantes. [[Annexe 3](#)].

L'activité du MIN d'Azur a été divisée par 6 depuis sa création suite aux changements des modes d'approvisionnements (circuit court – AMAP, multiplication des grandes surfaces qui dépendent directement de leurs centrales d'achat).

Sur notre territoire, nous sommes aussi confrontés à une déprise de l'agriculture causée par la spéculation foncière particulièrement importante (effet Côte d'Azur).

Ces terres à La Baronne comme dans toute la Basse Vallée du Var sont d'excellente qualité agraire et constituaient, il y a encore peu, le grenier des Alpes-Maritimes. La crise sanitaire majeure que notre pays traverse a fait prendre conscience à toute la population de la vulnérabilité de notre approvisionnement pour l'alimentation.

Afin que les paysans cultivent, il leur faut des terres disponibles, or soyons lucides, à ce jour, l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs se fait à la marge et de manière sporadique. Sur ce territoire, tout est fait pour décourager les candidat.e.s à l'installation qui sont contraint.e.s d'aller ailleurs.

Nous sollicitons votre appui afin que le **MIN soit restructuré sur son site actuel,** constitué de deux entités distinctes (MIN Fleurs -MIN Produits alimentaires). Il est possible de basculer le MIN Produits alimentaires sur le MIN Fleurs libérant ainsi l'espace nécessaire à la réalisation du Pôle Multimodal.

Nous conservons ainsi des **zones perméables** propices à l'élaboration d'une véritable **politique de développement des cultures agricoles périurbaines** et des **zones humides** indispensables à la **protection de la biodiversité.**

Alors que le projet soumis à l'EP sur une surface d'environ 14 ha impose déjà 4 ha de surface de plancher auxquels il faut ajouter les surfaces des futures voies de circulation, parkings, aires de lavage ... soit une bétonisation intense.

Nous vous serions reconnaissantes de **faire appliquer sans délai la règle ZERO artificialisation nette pour ce projet**, réalisable par la restructuration du MIN sur son site actuel.

Les très fortes intempéries du 2 octobre 2020 appellent plus globalement à une vaste réflexion consciente alimentée par les effets du dérèglement climatique et ses enjeux.

Nous vous demandons **un moratoire suspendant toutes les opérations en cours dans le périmètre de Nice Ecovallée.**

Evitons de renouveler des erreurs récentes telles que la construction de nouveaux bâtiments à usage de bureaux alors que de très nombreux m² demeurent inoccupés, ou d'augmentation de surfaces commerciales déjà pléthoriques.

Nous sommes conscientes des pressions régionales qui peuvent s'exercer mais aussi de votre volonté d'efficacité pour aller vers cette **transition écologique nécessaire** à la **résilience de notre territoire en particulier.**

Acceptez, Madame la Ministre, l'expression de nos sincères salutations écologiques.

La Gaude, le 13 Octobre 2020

Pour CAPRE 06,
Sylvie BONALDI, Présidente

Monique TOUZEAU

Danièle QUINSON

Pour LA GAUDE ENVIRONNEMENT,
Geneviève ANDREA, Présidente